Un retraité marocain ne respectait pas la condition de résidence en France. Trahi par l'utilisation de sa carte bancaire au Maroc, il devra rembourser près de 20 000 euros d'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

01/10/2026 à 18h35



Un retraité marocain contestait près de 20 000 euros d'allocations réclamés par la Mutualité sociale agricole. Il affirmait vivre en France, tandis que sa carte bancaire était régulièrement utilisée au Maroc. Les vérifications à son domicile ont conduit la justice à confirmer la dette.

ASPA

L'homme avait pourtant été catégorique lors du contrôle : il n'était plus retourné au Maroc depuis 2014 et gardait toujours son unique carte bancaire avec lui. Or, les relevés obtenus auprès de sa banque montraient des retraits répétés au Maroc,

sur plusieurs périodes. Le contrôleur avait aussi multiplié les passages à son adresse française sans parvenir à le rencontrer. Dans le logement, le compteur de gaz n’enregistrait aucune consommation supplémentaire alors que le nouveau compteur électrique restait à zéro.

Devant les juges, le retraité a expliqué qu’il expédiait sa carte à son épouse, installée au Maroc, et payait ses propres dépenses en espèces en France. Il n’a toutefois fourni aucune preuve de ces envois. Cette version contredisait également ses déclarations au contrôleur.

bladi